

Résumé du rapport sur les pratiques d'approvisionnement des enseignes de la grande distribution Walmart, Tesco, Carrefour, Lidl et Aldi

Le dernier rapport de la Campagne Clean Clothes (CCC) *Cash !* révèle à quel point les géants de la grande distribution Walmart, Tesco, Carrefour, Lidl et Aldi font pression sur les prix et imposent des délais de production toujours plus courts. A l'autre bout de la chaîne de production, des ouvrières travaillent jusqu'à 80 heures par semaine pour un salaire de misère.

Par leur position dominante sur le marché, les grandes entreprises de la distribution, Walmart, Tesco, Carrefour, Lidl et Aldi contribuent à l'aggravation des conditions de travail et portent une grande part de responsabilité dans le non respect des standards de travail internationaux.

Cash est aussi un rapport sur l'industrie textile, dans laquelle les supermarchés jouent un rôle souvent sous-estimé. Aujourd'hui, un consommateur allemand sur deux achète des vêtements dans des grandes surfaces comme Aldi ou Lidl. Carrefour est le quatrième plus grand détaillant de vêtements en Europe. Des millions d'ouvrières travaillent dans des conditions déplorables pour qu'une paire de jeans puisse être vendue à moins de 10 Euros.

Principaux résultats de l'étude

La Campagne Clean Clothes s'est entretenue avec 440 ouvrières employées dans 30 usines qui produisaient toutes des vêtements pour l'un ou plusieurs des cinq distributeurs faisant l'objet de ce rapport. Des entretiens ont également été réalisés avec des ONG locales, des représentants commerciaux, des personnes directement employées par les grands discounters, des intermédiaires, des directeurs de fabrique et deux conseillers en commerce équitable. L'étude a été conduite dans quatre pays : le Sri-Lanka, l'Inde, le Bangladesh et la Thaïlande.

Salaires de misère

- Dans aucune des usines prises en compte, les salaires versés ne permettent de couvrir les coûts de subsistance. Au Bangladesh, le salaire mensuel le plus faible sans les heures supplémentaires s'élevait à 13.5 Euros chez un fournisseur d'Aldi. Le salaire le plus bas avec les heures supplémentaires s'élevait à 21 euros chez un fournisseur de Walmart et de Lidl. Au Bangladesh, le salaire mensuel de subsistance est de 48 euros !

Horaires abusifs

- Bien que quatre des cinq grands distributeurs en question prévoient dans leur code de conduite une limitation du temps de travail, ces mesures ne sont pas respectées. Dans certaines usines, le temps de travail moyen représente plus de 80 heures par semaine. Les heures supplémentaires sont souvent obligatoires. Dans de nombreux cas, les heures supplémentaires sont payées au tarif ordinaire ou ne sont même pas payées, notamment lorsque les objectifs de production fixés sont inatteignables.

Liberté syndicale bafouée

- Bien que les libertés syndicales soient garanties dans tous les pays, sauf au Bangladesh, les syndicats ne sont pratiquement pas tolérés au sein des entreprises. Dans la plupart des cas, l'attitude de la direction rend toute organisation syndicale pratiquement impossible.

Absence de sécurité de l'emploi

- Pour des raisons de coûts et pour limiter leur marge de négociation, les ouvriers et les ouvrières sont de plus en plus fréquemment engagés sur la base de contrats temporaires ou par le biais d'agences de placement. Ils sont aussi rémunérés plus faiblement et sont confrontés à des conditions plus précaires, à des horaires plus longs et à la crainte de perdre leur travail.

Pratiques d'approvisionnement répréhensibles

- Les pratiques d'approvisionnement des grands distributeurs visent à obtenir un maximum de flexibilité et les prix les plus bas de la part de leurs fournisseurs. Lors de chaque commande, les fabricants sont soumis à une pression toujours plus forte pour produire à moindre coût et respecter des délais de livraison toujours plus courts, au détriment des conditions de travail. Les fournisseurs sont souvent contraints de contourner les procédures de conformité et répercutent la pression sur les prix directement sur les ouvrières, qui sont obligées d'effectuer des heures supplémentaires non rémunérées.

Discrimination à l'encontre des femmes

- Près de 80% des personnes employées dans l'industrie textile sont des femmes. Avec les salaires dérisoires qui leur sont versés, elles se retrouvent prises au piège du cercle vicieux de la pauvreté, ce qui limite leur capacité à entreprendre des démarches pour améliorer leurs conditions de travail. Dans la majorité des usines visitées, des femmes en fin de grossesse sont contraintes de travailler autant d'heures que les autres salariés, y compris le soir et la nuit.

Nos revendications

Aux entreprises actives dans le secteur textile

1. Adopter un code de conduite avec des normes du travail équivalentes ou supérieures à celles présentées dans le Code de Conduite de la Campagne Clean Clothes.
2. Mettre en œuvre, contrôler et vérifier la conformité au code par une collaboration directe avec les syndicats et les groupes de défense des droits des travailleurs, dans le cadre d'une initiative multipartite crédible dans laquelle ces organisations sont représentées à tous les niveaux de prise de décision, y compris le plus élevé.
3. Dans ce cadre, les enseignes de la grande distribution doivent s'efforcer de prendre des mesures pour promouvoir l'accès à la liberté d'association, garantir un salaire minimum vital, éliminer les abus et les discriminations liés au genre, limiter le recours à des formes d'emploi précaires, publier la liste de leurs fournisseurs et favoriser les relations de travail à long terme avec leurs fournisseurs.
4. Prendre des mesures pour corriger les impacts négatifs de leurs pratiques d'approvisionnement actuelles et communiquer les résultats des mesures entreprises pour y remédier.
5. Fixer des prix de détail de manière responsable, afin d'éviter les répercussions négatives de la course aux prix les plus bas sur les travailleurs.

Aux gouvernements :

1. Ratifier, appliquer et faire respecter toutes les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et s'assurer de leur intégration dans la législation nationale du travail. L'accent devrait être mis sur le respect des droits syndicaux, la fixation de salaires de subsistance et la garantie que des formes d'emploi précaires ne sont pas utilisées pour contourner le droit du travail.
2. S'assurer que les concessions accordées à des investisseurs directs étrangers permettent aux pays d'accueil de réguler leurs marchés des investissements et de l'emploi, et faire respecter le droit du travail en vigueur. Inclure des mécanismes pour que tous les acteurs de la filière d'approvisionnement respectent les droits des travailleurs.
3. Mettre en place un cadre légal qui tient les entreprises de la grande distribution responsables des violations des droits des travailleurs dans leurs filières d'approvisionnement, et accorder aux travailleurs un droit légal de réparation.

La Campagne Clean Clothes (CCC) s'engage pour l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie textile globalisée. Elle organise des campagnes dans 12 pays européens et travaille en réseau avec plus de 250 organisations dans le monde entier. En Suisse, la CCC est coordonnée par la Déclaration de Berne et portée par 19 ONG.